

Chères-Chers Collègues,

Après une consultation le lundi 9 novembre en conseil d'institut plénier sur les parcours des formations du B.U.T., nous avons dû nous exprimer par un vote électronique. Le résultat est le suivant : pour les parcours oui-15, non-5, abs-1 et npv-1 et pour l'offre globale des LP oui-16, non-5, abs-1.

Nous, élu-e-s des listes communes défendons ensemble l'avenir de l'IUT, nous nous sommes concertés pour partager nos votes. Cette décision n'a pas été facile à prendre. Par ce communiqué, nous souhaitons nous en expliquer afin que notre vote ne soit pas mal perçu ou mal interprété.

Nous étions partagés entre le « oui » sur les parcours discutés et préparés par les départements, car nous accordons toujours notre confiance à leur proposition, et le « non » sur la méthode de la mise en place du B.U.T., avec les contraintes de temps imposées par le MESRI et la CFVU.

En effet, malgré les nombreux votes (ADIUT, ACD, CPN et CCN) en faveur du report de la date d'application de la réforme des licences professionnelles et les conditions sanitaires chronophages et épuisantes qui ne nous permettent pas d'être entièrement efficace, le MESRI persiste à vouloir démarrer le B.U.T. en septembre 2021. Pourtant, le MESRI n'est lui-même pas capable de respecter les dates pour donner les conditions nécessaires à la préparation de la rentrée 2021 (report en janvier de la répartition des horaires, report également des compétences et validation des attendus parcoursup...)

De plus, localement après un jeu de date annulée, reportée puis reprogrammée à la date initiale, la CFVU décide d'imposer, le 6 novembre 2020, soit trois jours (dont le WE) avant le débat en conseil d'institut du 9 novembre, un cadrage pour la mise en place du B.U.T. en s'accordant certaines libertés comme d'imposer :

- **des effectifs visés de 2^{ème} et 3^{ème} année du BUT proches des effectifs de 1^{ère} année**
- le développement des ressources propres générées par la taxe d'apprentissage, l'alternance et la formation continue devra permettre de contribuer au financement du BUT
- le nombre de parcours doit être défini de telle manière à correspondre au nombre de Licence Pro intégrées au BUT et à **ne pas générer de groupe de TD supplémentaires...**
- **un coût global constant pour la mise en place des trois années puisqu'aucun moyen supplémentaire n'est prévu par le ministère**

Ce cadrage nous a été communiqué lors du conseil d'institut du 9 novembre.

Il nous a été demandé, en conseil d'institut, de nous positionner dans l'urgence sur les parcours de formation alors que nous ne connaissons pas les contenus des programmes. De plus, les documents de travail, dont nous aurions eu besoin, ne nous ont été communiqués qu'au moment de l'ouverture du vote.

Ainsi, vous comprendrez que ce vote contre est un vote contre la méthode car on nous impose cette réforme à marche forcée, avec une contrainte de temps qui n'est pas justifiée. Pourquoi ne pas nous laisser le temps de nous approprier cette réforme qui engendre des changements très profonds ?

Dorénavant, si on ne nous donne pas les moyens nécessaires à accomplir notre mission d'administrateur comme la diffusion de documents et d'informations en toute transparence dans des délais raisonnables, nous procéderons à un blocage administratif systématique. Nous ne pouvons pas, dans les conditions actuelles, continuer à travailler dans l'urgence et dans l'inconnu.